



Serge ANDREONI
 Conseiller Général
 Membre de la Commission Permanente
 Délégué aux Routes et à la Sécurité Routière
 Maire de Berre-l'Etang

Marseille, le - 5 NOV. 2007

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
N° d'enregistrement : <i>2007/11/07719</i>	
Courrier arrivé le	<i>- 9 NOV. 2007</i>
Original à :	<i>DSAGE → 91001</i>
Copie à :	<i>(lettre) JGG F (fait)</i>

Monsieur Jean Claude GAUDIN
 Président de la Communauté Urbaine
 Marseille Provence Métropole
 « Le Pharo »
 58, Bd Charles Livon
 13007 Marseille

*→ D. André
 Est-ce programmé ?
 ou a-t-elle
 déjà commencé*

Monsieur le Président, *cher Ami,*

Le Département des Bouches-du-Rhône doit engager les travaux d'aménagement du carrefour de la RD 44g avec la traverse de la Salette à Marseille, étudiés en étroite collaboration avec vos services et ceux de la Commune de Marseille.

Cette opération comporte une part de travaux à la charge de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et de la Commune de Marseille.

*→ Reçu
 contre
 le N°
 de la*

Le projet de convention ci-joint se rapporte au calcul et au versement au Département du fonds de concours correspondant. Je vous serais obligé de bien vouloir faire retour de ces trois exemplaires, signés par vos soins, à l'adresse suivante :

Direction des Routes
Arrondissement de Marseille
 57, avenue Joseph Vidal
 13 285 Marseille Cedex 8

Ces services restent à votre entière disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous pourrez souhaiter concernant ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Délégué aux Routes et à la Sécurité Routière

Bien à toi

13 NOV. 2007

2007/11/07719

Serge
 Serge ANDREONI